

Rognac, le 04/02/2019

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ARRÊTÉ DU 29 MAI 1997 MODIFIÉ (RÉGLEMENTATION EAU POTABLE EN FRANCE)

Par le présent document, nous déclarons sur l'honneur que les produits cités ci-dessous sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié.

Par conséquent, ils sont conformes à la réglementation française et peuvent être utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine.

RACCORD LAITON CW617N

LISTE DES RÉFÉRENCES										
294	502	507	516	517	518	1131	1240	1241	1245	1246
1247	1270	1271	1280	1281	1291	1300	1302	1605	1609	1612
1613	2090	2092	2093	2130	2180	2308	2309	2310	2311	

